

L'Etat de Genève n'est pas pauvre : Défendons les prestations et nos salaires Assemblée du personnel ! Personnel épuisé et bénéficiaires en danger, ça suffit !

Retour aux chiffres noirs pour les comptes 2021 de l'État de Genève : les mesures d'austérité touchant le personnel en 2021 n'étaient pas justifiées

Malgré un bénéfice de 49 millions pour le canton en 2021, le Conseil d'Etat a décidé de faire payer les effets des crises actuelles et des risques de pertes d'entrées fiscales sur la fonction publique : en ne versant pas l'annuité une année sur deux (donc en 2023) et en bloquant pendant 4 ans le droit aux indexations salariales.

Et pourtant, l'annuité de même que l'indexation salariale est un droit garanti par la Loi sur les traitements (Ltrait). Ce droit peut être atténué pour des motifs économiques et budgétaires impérieux. Comment peut-on évoquer un motif économique et budgétaire impérieux, lorsque l'Etat de Genève réalise un bénéfice de 49 millions ?

Par ailleurs, la non indexation des salaires se fait en modifiant une loi qui entraîne la baisse du pouvoir d'achat de plus de 50 000 travailleurs et travailleuses du canton.

Tandis que le budget 2021 prévoyait un déficit de 847 millions et que les comptes nous révèlent un bénéfice de 49 millions, on ne peut que se demander ce qui a mené à de telles erreurs de calculs. Et encore une fois, c'est, de ce fait, le personnel qui a payé les erreurs dans les estimations des rentrées fiscales pour le budget 2021.

Blocage de l'indexation : la manipulation du Conseil d'Etat

Que le Conseil d'Etat maintienne un blocage de l'indexation sur 4 ou 5 ans est inacceptable. Depuis

2021, l'indice genevois des prix à la consommation (à calculer d'octobre à octobre) augmente. En octobre 2021 il se situe à 1%. Le droit à l'indexation pour 2022 aurait dû être de 1%. En février 2022 l'augmentation du coût de la vie (indice des prix à la consommation) s'élève à 0,7% et + 0,5% pour mars 2022 (OCSTAT). Nous vivons une crise des prix, des cours des matières première qui ne fait que commencer. Le blocage de cette indexation équivaut à bafouer les droits salariaux et une baisse réelle de salaire. Alors que les comptes 2021 sont bénéficiaires ! Mobilisons nous pour empêcher les pertes salariales

Le personnel de la fonction publique perd, en 4 ans, avec l'inflation annoncée pour 2022 (estimation 2%), entre 5 et 9% de son pouvoir d'achat si le PFQ était appliqué dans sa version actuelle. En 2023, le personnel aura une vraie perte de salaire.

Protégeons les prestations à la population...

Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà annoncé qu'il fera preuve d'une extrême prudence pour les dépenses budgétées en 2023 en raison de la guerre en Ukraine. Année après année, c'est le même scénario : on nous annonce le pire au moment d'établir le budget et on somme le personnel de se serrer la ceinture. Puis, ô surprise, on découvre des rentrées fiscales inattendues qui démentent les pronostics catastrophiques. La santé des comptes de Genève est bonne, il est juste que l'Etat investisse dans des postes pour garantir les prestations à la population et des bonnes conditions de travail à son personnel.

Le Grand Conseil a refusé le budget 2022. C'est donc le budget 2021 qui est reconduit de mois en mois. Tous les nouveaux postes liés à la démographie ou aux nouveaux besoins ont été refusés. La commission des finances a voté 211.7

ETP pour 2022 pour corriger partiellement le refus du Grand Conseil du budget 2022. Cela permettra le fonctionnement essentiel des différents services et le respect des mécanismes salariaux (coût de l'annuité). Mais le PLR, le Centre et l'UDC ont dogmatiquement refusé tous les postes, même ceux liés aux obligations légales et à l'accroissement de la population (enseignement, social, santé etc.). L'arrogance de ces partis est telle, qu'ils n'ont pas réussi à réunir les signatures pour leur initiative de bloquer tout nouveau poste à l'Etat de Genève.

... les bénéficiaires de ces prestations faisant souvent partie des plus précaires !

Le Conseil d'Etat se targue de sa bonne gestion et de la maîtrise des charges. Toutefois ces économies ont pour conséquences que certaines prestations ne peuvent plus assurées correctement en raison de manque de moyens, que le personnel souffre d'une détérioration de ses conditions de travail et que les mécanismes salariaux ne sont pas respectés.

Le SIT exige que l'Etat finance enfin les postes nécessaires à la délivrance des prestations. Si l'Etat ne donne pas de moyens additionnels à

l'administration cantonale, les délais de traitement des dossiers continueront de s'allonger. Les taux d'absences explosent dans de nombreuses institutions et services (HUG, imad, EPI notamment) ce qui constitue un indicateur de la souffrance endurée par le personnel qui demande des moyens pour pouvoir assurer correctement son travail depuis de très longues années. Les récentes dénonciations de cas de maltraitances à l'OMP, et d'autres institutions devraient suffire à démontrer les risques encourus quand la présence d'un personnel fixe et suffisamment formé est insuffisante.

Quand on coupe dans la fonction publique, les premiers perdants ne sont pas les fonctionnaires mais les bénéficiaires de ces prestations ! Celles et ceux qui attendent trop longtemps des réponses de l'hospice général pour toucher des aides sociales, les mois d'attentes pour pouvoir joindre l'OCPM, les personnes en situation de handicap qui ne pourront plus faire de sorties et resteront parquées dans leurs foyers.

Venez montrer votre détermination à l'assemblée du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné.
Rdv le mardi 12 avril à 20h00 à la salle du faubourg (terreau-du-temple 6-8, 1204 Genève)

Concrètement au vu des bons résultats des comptes 2021, attend du gouvernement :

- ⇒ **Qu'il révisé son plan financier quadriennal (PFQ) 2022-2025 en y intégrant le paiement de l'annuité 2023**
- ⇒ **Qu'il s'engage à indexer les salaires face au renchérissement du coût de la vie (estimation de 2%), et ce avec effet rétroactif pour la totalité de l'année 2021 (0.9%)**
- ⇒ **Qu'il vote les postes nécessaires pour assurer les prestations à la population pour 2023 !**